



Bulletin de Liaison des Sylviculteurs bretons

s o m m a i r e

Editorial	page 1
Informations régionales	
Vingt deux ans au service de la forêt	page 2
Elections des conseillers du CRPF	page 2
Les assises de la forêt bretonne : 1er bilan	page 3
La forêt bretonne progresse	page 4
Le traitement irrégulier du châtaignier	pages 5 à 8
Ventes de printemps	page 9
Libre propos : Faut-il réguler le gibier ?	page 10
Les facteurs de dépérissement des chênes pédonculés	page 11
Brèves	page 12



Siège et Antenne d'Ille-et-Vilaine
8, place du Colombier - 35000 Rennes
tél. 02 99 30 00 30 - mail : bretagne@crpf.fr

Antenne des Côtes d'Armor
Château des Salles - 33, rue des Salles
22200 Guingamp
tél. 02 96 21 01 17

Antenne du Finistère
Maison de l'Agriculture - 5, allée de Sully
29322 Quimper cedex
tél. 02 98 52 58 75

Antenne du Morbihan
Cité de l'Agriculture
Av. Borgnis Desbordes - 56009 Vannes Cedex
tél. 02 97 62 60 95

Ce bulletin est en ligne sur le site :

www.crpf.fr/bretagne

Vous m'avez souvent entendu récriminer contre les contraintes nombreuses qui pèsent sur la forêt et sur le maquis juridique dans lequel se perdent les propriétaires forestiers. En rappelant que la gestion sylvicole est déjà un art difficile, d'autant que peu d'entre nous sont des « professionnels », il est aisé de comprendre le souhait qui m'a toujours animé de vouloir simplifier la vie des sylviculteurs bretons dont la bonne volonté succombe souvent face à la complexité administrative.

Au risque de passer pour rétrograde ou pour un opposant de principe à toute réforme, je confesse avoir fréquemment exprimé mon incompréhension vis-à-vis de l'accumulation de procédures qui inhibent toute initiative de la part des producteurs forestiers, au point qu'ils deviennent réticents à exécuter des coupes de peur d'être en infraction avec les textes des différentes législations s'appliquant à la forêt.

Ayant conservé la présidence du CRPF durant 22 ans, je pense être bien placé pour souligner la montée d'un dirigisme trop souvent tatillon dans le domaine de la sylviculture. Difficile pourtant de ne pas concéder que les propriétaires forestiers ont su préserver la ressource. Trop sans doute, puisqu'on leur demande désormais un effort supplémentaire de mobilisation de bois et qu'on réfléchit même à la manière de les y contraindre en conditionnant certaines dispositions fiscales à l'effort effectif de récolte. Encore faudrait-il ne pas leur opposer d'autres codifications restrictives susceptibles de freiner leur élan ! Car l'empilement réglementaire crée des situations cocasses et contradictoires dans lesquelles il faudra veiller à ne pas s'enliser avec les évolutions attendues au plan environnemental, particulièrement les différents zonages envisagés autour des « trames vertes et bleues » qui peuvent

remettre en cause la fonction première de la forêt qui est de produire du bois : c'est le premier défi à relever pour une meilleure mobilisation de la ressource régionale en bois.

Je quitte aussi mes fonctions sur l'inquiétude de voir le cerf, actuellement en expansion, proliférer en dehors des grands massifs où il a sa place mais qui n'est pas adapté au contexte breton de la forêt disséminée et difficilement compatible avec une production de qualité. Mais, fort du consensus autour du Grenelle de l'Environnement, je ne doute pas que nos partenaires des Fédérations de chasseurs sauront nous accompagner pour un règlement approprié de ce dossier.

Quoi qu'il en soit, c'est à mon successeur qu'il reviendra désormais de demeurer vigilant sur ces aspects. Il lui incombera aussi, en cette période d'économies qui frappe durement le CRPF, de veiller à lui donner tous les moyens de son fonctionnement.

Au moment de remettre ma charge, j'adresse mes remerciements à tous les administrateurs sortants avec lesquels j'ai travaillé de manière constructive. A l'équipe technique et administrative ainsi qu'aux directeurs successifs du CRPF, notamment Messieurs GROËNÉ et ZELLER avec qui j'ai travaillé le plus longtemps, je tiens aussi à faire part de ma gratitude pour le dévouement et le professionnalisme dont ils ont fait part en m'accompagnant dans la tâche prenante qui m'a été confiée.

A tous les producteurs forestiers dont je fais partie, j'envoie un message d'espoir pour que le rôle indispensable et positif que nous jouons tant dans le domaine économique qu'au plan environnemental soit pleinement reconnu.

Guy de PENANSTER

Président sortant du CRPF de Bretagne

Informations régionales

Vingt deux ans au service de la forêt (Guy de PENANSTER)

Trois mandats et demi à la présidence du CRPF, c'est paradoxalement à la fois long au plan humain, mais bien court au regard des cycles de la production forestière et du nécessaire recul que requiert la sylviculture.

Durant ces longues années de bénévolat qui représentent l'équivalent de 5 ans de travail à temps plein, je n'ai eu de cesse d'œuvrer au profit des producteurs forestiers dont je suis, avec le soutien sans faille des équipes en place au CRPF.

Des temps forts ont marqué ces mandats successifs parmi lesquels et tout d'abord l'immense et délicate tâche de la reconstitution de la forêt bretonne sinistrée par la tempête de 1987 à laquelle le CRPF a participé activement, aux côtés des propriétaires forestiers qui ne se sont pas laissé abattre.

Et puis est survenue la loi d'orientation forestière de 2001, si ambitieuse pour la forêt et si porteuse d'espoirs pour les sylviculteurs qui en attendaient beaucoup mais qui a été vidée de sa substance, balayée par d'autres préoccupations.

Au plan technique, cette période aura aussi été celle de l'approbation du Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), remarquable document cadre du CRPF sur lequel viennent s'adosser les documents de gestion durable des forêts bretonnes.

Je ne peux que me féliciter également des avancées des relations développées avec nos partenaires, avec trois exemples :

- les partenariats entamés et poursuivis avec les collectivités locales qui apportent leur soutien aux actions menées par le CRPF et contribuent à l'aider dans ses multiples missions en apportant un complément tellement nécessaire en ces temps de restriction budgétaire ;

- la poursuite des liens tissés avec l'interprofession et sa branche aval (Abibois), avec en point d'orgue les récentes Assises de la forêt bretonne qui ont consacré la volonté de voir s'épanouir une filière forêt bois dynamique : son développement est déjà une réalité autour du gisement des conifères bretons, et demande désormais à se concrétiser avec nos feuillus dont la

qualité secondaire, en chêne et hêtre notamment, peine à trouver des emplois sur place.

- le rapprochement des Fédérations départementales des chasseurs avec lesquelles s'est instauré un dialogue constructif, malgré des points d'achoppement encore vifs comme avec les inquiétudes liées au cerf.

Sur les deux décennies écoulées, on se doit aussi de faire état de nombreuses évolutions.

Certaines ont été imposées, tout particulièrement dans le domaine de l'environnement qui a jeté son dévolu sur la forêt - et je ne peux ici oublier la genèse maladroite du réseau Natura 2000 qui n'a guère associé les propriétaires forestiers lors de la phase préalable. Ces aspects ne doivent pas occulter la fonction première de la forêt qui est de produire le bois dont notre société a besoin, même s'il est évident que la récolte doit se faire dans le respect du milieu naturel et des fonctions non marchandes de la forêt.

Et puis bien sûr, comment ne pas s'émouvoir des mesures d'économie forcées qui frappent le CRPF et pénalisent durement, du fait de la diminution du budget de l'Etat, ses capacités à être sur tous les fronts comme on le lui demande instamment.

D'autres évolutions, consenties de bonne grâce celles-ci, ont permis de décliner régionalement la politique forestière : tel est le cas des aides publiques en faveur de la forêt, pour la plupart concentrées autour de la mobilisation du bois ; cet aspect constitue un réel défi lancé aux producteurs forestiers qui sont sollicités pour répondre aux enjeux économiques du secteur. Des outils comme les Plans de développement de massifs devraient aider à concrétiser les attentes dans ce domaine.

Mais il reste encore beaucoup à faire dans tous ces secteurs et il faudra des hommes de bonne volonté - il n'en manque pas dans le monde forestier - pour assurer au CRPF, véritable moteur de l'amont de la filière, les moyens d'une existence régulièrement remise en cause malgré les innombrables services qu'il procure aux sylviculteurs de la région.

Elections des conseillers de Centre au CRPF de Bretagne

Appelés à renouveler les conseillers de centre, près de 8800 propriétaires forestiers étaient inscrits sur les listes électorales leur donnant accès au scrutin des collèges départementaux : ils avaient à élire, parmi les candidats, un conseiller détenteur de Plan simple de gestion par département et un conseiller détenteur d'un Code de bonnes pratiques sylvicoles pour la région.

La participation à ce scrutin, avec un taux de 28%, est à considérer comme d'un niveau honorable pour une élection professionnelle, bien qu'il soit nettement

moindre que lors de l'élection de 2005 où il atteignait un taux remarquable de 40%. On notera qu'hormis le Finistère où 2 listes étaient en concurrence, les autres départements n'ont présenté que des candidats uniques.

De leur côté, les organismes représentatifs de la forêt privée (syndicats) formant le collège régional avaient à désigner un conseiller.

Les résultats de ces consultations sont les suivants :

22 : Guy HERVÉ (suppléant Antoine de COUESNONGLE)
22 (au titre des CBPS) : Jean-François COURCOUX (suppléant André ALLANIC)
29 : Bernard MENEZ (suppléante Christiane BARON)
35 : Guy de COURVILLE (suppléant Christian de GOUYON-MATIGNON)
56 : Stéphane du PONTAVICE (suppléant Guy de PENANSTER)
Collège régional : Alain de CHABANNES (suppléant Gaël REILLE)

Les Assises de la forêt bretonne, premier bilan *(Gilles PICHARD)*

Franc succès pour cette manifestation d'envergure ayant rassemblé près de 470 personnes (dont 350 propriétaires forestiers) autour d'une table ronde qui a débattu, sans langue de bois ni angélisme, des atouts et faiblesses de la forêt bretonne et des perspectives de développement de la filière forêt-bois.

Chacun des représentants de cette filière a pu exprimer ses attentes avant de passer la parole à la salle qui a aussi pris part au débat, mais trop brièvement hélas en raison d'une programmation serrée. (photo ci-contre).



Au-delà de la réussite indéniable de cette journée au plan événementiel et médiatique, il conviendra de veiller à ce que ce rendez-vous des acteurs de la filière ne reste pas sans suite et que se mette en place une filière forêt bois structurée comme tous les acteurs semblent l'appeler de leurs vœux.

L'esprit de partenariat interprofessionnel, dans le cadre d'une démarche transparente au bénéfice de tous, constitue la clé de voûte de cette filière en développement qui doit associer pleinement les différents maillons : celui des propriétaires forestiers détenteurs de la ressource qui entendent légitimement la valoriser au mieux et, en aval, les transformateurs soucieux de leur approvisionnement continu en bois local de la qualité recherchée.

Sera aussi à intégrer la demande des consommateurs de plus en plus sensibles à l'origine des produits bois qu'ils achètent. L'exigence manifeste des marchés devenus friands de bois certifié est la conséquence directe des attentes des consommateurs : le message a été parfaitement perçu par les propriétaires forestiers dont plus d'une centaine ont retiré un dossier d'adhésion sur le stand de PEFC Ouest.

Mais le bénéfice de cette journée financée par l'Etat et la Région ne se résume pas à cette seule dimension et ces premières Assises, au vu de la mobilisation de l'ensemble des partenaires, témoignent de l'intérêt de la profession pour ces rassemblements dont on est maintenant en droit d'attendre des avancées concrètes.

Fréquentation assidue également, durant l'après-midi, au forum (photo ci-contre) organisé à l'intention des propriétaires forestiers pour favoriser le contact avec les représentants de la filière présents en nombre à l'appel des organisateurs : les sylviculteurs auront eu la possibilité d'échanger avec les professionnels (ETF, pépiniéristes, exploitants, experts ou coopératives) et les structures à leur service (syndicats, administration, collectivités publiques, CRPF, ONF...).

Et salle comble enfin aux trois conférences proposées, l'une intitulée « Quelles essences pour quels usages ? » brossant le tableau de la ressource bretonne en bois et des perspectives d'amélioration du gisement (photo ci-dessous), une autre sur le sujet « La certification : effet de mode ou réels enjeux ? » et une dernière sur le thème « Mieux vendre ses bois ».



La forêt bretonne progresse (Gilles PICHARD)

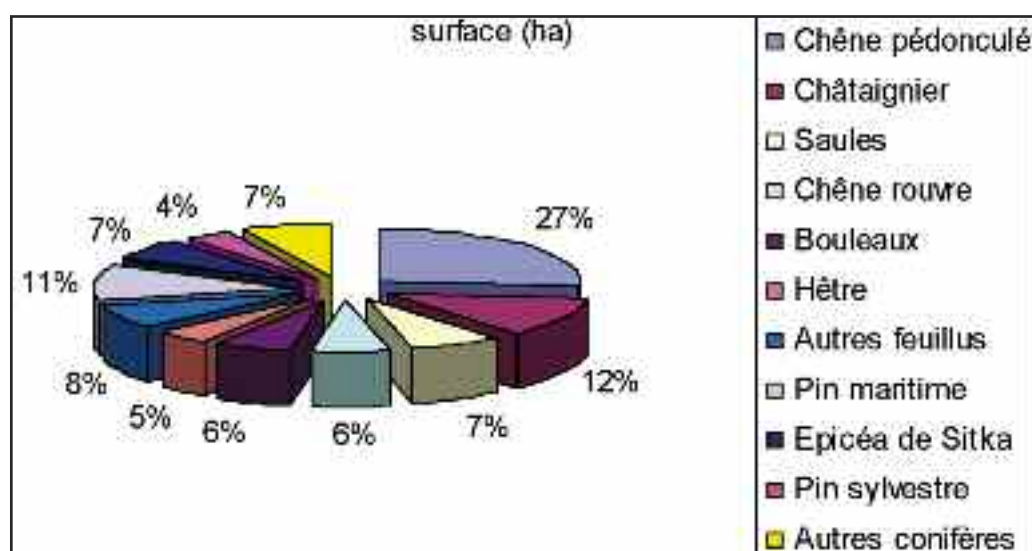
On attendait avec impatience les résultats de la dernière campagne de l'Inventaire Forestier National pour la Bretagne (2005-2009). Même s'ils reposent sur une nouvelle méthode statistique qui rend délicates voire impossibles certaines comparaisons avec les chiffres antérieurs de 1995-1998, il est certain que la surface forestière a progressé : avec 357 000ha (marge d'erreur + ou - 14 000 ha), notre région passe ainsi à 13% de taux de boisement (plus 1 point).

La forêt privée représenterait 333 000ha, soit 93% de la surface totale.

Voici, dans le tableau ci-dessous, la ventilation entre les quatre départements bretons :

	Surface forestière/ marge d'erreur	Taux de boisement	Volume sur pied/marge d'erreur
Côtes d'Armor	92 000 ha (+ ou - 7 000ha)	13%	15 000 000m ³ (+ ou - 3 000 000m ³)
Finistère	82 000 ha (+ ou - 6 000ha)	12%	12 000 000m ³ (+ ou - 2 000 000m ³)
Ille et Vilaine	68 000 ha (+ ou - 5 000ha)	10%	13 000 000m ³ (+ ou - 3 000 000m ³)
Morbihan	114 000 ha (+ ou - 8 000ha)	17%	19 000 000m ³ (+ ou - 4 000 000m ³)
Bretagne	357 000 ha (+ ou - 14 000ha)	13%	59 000 000m ³ (+ ou - 6 000 000m ³)

Les feuillus occupent une place prépondérante avec 71% de la surface forestière totale, largement devant les résineux. Parmi eux, les chênes continuent à représenter près de la moitié du gisement feuillu.



En ce qui concerne la surface des principales essences, on relève quelques évolutions, notamment pour le châtaignier qui progresse très nettement en surface. Il faut sans doute y voir le fait que certains peuplements initialement mixtes (les pinèdes claires à sous-étage feuillu notamment) ont pu évoluer vers du taillis ou de la futaie de châtaignier après exploitation des résineux en mélange. Les saules et bouleaux s'étendent encore en surface et ces accrus naturels commencent localement à s'imposer fortement dans le paysage rural ; ils ne se sont probablement pas beaucoup étendus depuis le dernier passage, mais sont désormais plus détectables que lors du dernier inventaire.

Les pins sont en net repli, tant le maritime que le sylvestre. L'épicéa de Sitka, contre toute attente, aurait par contre progressé là où les autres exotiques se maintiennent à leur niveau précédent, voire refluent légèrement.

On ne dispose malheureusement plus d'informations sur les traitements et il n'est pas possible de ventiler les surfaces entre taillis, futaies et mélanges futaie taillis.

Quant au volume sur pied, il serait d'environ 59 millions de m³ qu'on ne peut toutefois pas comparer au chiffre précédent. Mais ce niveau accrédié l'idée d'une forêt capitalisant du bois, bien qu'il convienne d'examiner ces chiffres avec attention car ils recouvrent de nettes disparités selon les essences notamment.

Retenons quand même que les feuillus en représenteraient plus de 60% avec 36 millions de m³ (33% de chêne pédonculé, 19% de châtaignier, 14% de hêtre et 34% d'autres feuillus) contre 23 millions de m³ de conifères (36% de pin maritime, 23% d'épicéa de Sitka, 41% d'autres résineux).

Le traitement irrégulier des peuplements de châtaignier (Gilles PICHARD)

On a tendance à penser que le châtaignier est une essence se prêtant exclusivement à une conduite en peuplements réguliers, tant il est associé à l'image du taillis simple. Une partie d'ailleurs de ces taillis a été convertie par balivage en futaie régulière, dès lors que la station et le matériel sur pied se prêtaient à la production de bois d'œuvre. Parallèlement, les reboisements de peuplements forestiers (sinistrés ou non) et les boisements de délaissés agricoles réalisés avec cette essence, confortent l'image d'un gisement de châtaignier reposant exclusivement sur du traitement régulier. Mais on oublie alors les nombreux taillis sous futaie dans lesquels le châtaignier constitue tantôt la réserve, tantôt le taillis et parfois aussi l'essence unique de ces peuplements. La plupart des TSF d'origine ont en fait évolué vers des mélanges futaie-taillis aux configurations variées, à la suite de leur vieillissement naturel ou consécutivement à des coupes d'amélioration, de conversion ou d'extraction. Et que dire des peuplements bretons sinistrés lors de l'ouragan de 1987 dont le caractère maintenant très hétérogène a souvent été à la base de l'orientation irrégulière donnée aux parcelles concernées.

Il est incontestable, malgré la conduite traditionnelle en peuplement régulier (taillis simple et futaie équienne), que le châtaignier possède aussi toutes les dispositions pour la sylviculture irrégulière :

- tout d'abord, c'est une essence très fructifère qui produit annuellement et dès le jeune âge d'abondantes quantités de châtaignes, ce qui facilite la régénération en continu ;
- par ailleurs, au stade juvénile, le châtaignier a un comportement de demie lumière et ses semis se contentent d'un éclaircissement modéré avec une bonne capacité de réaction à une mise en lumière différée : c'est une différence notoire avec le chêne qui lui donne de réelles capacités à se régénérer dans des petites trouées de peuplements ;
- de plus, la faculté exceptionnelle du châtaignier à rejeter de souche en fait une essence dotée de grandes aptitudes à la régénération naturelle par voie végétative, ce qui constitue un atout supplémentaire en traitement irrégulier ;
- enfin, la dynamique de croissance du châtaignier au stade juvénile, et ce aussi bien pour les semis que les rejets, donne une grande latitude au gestionnaire de tirer profit de ses capacités à s'installer à moindres frais et sans intervention dès lors que la lumière est bien dosée.

La conversion en futaie irrégulière apparaît donc comme un mode cultural de diversification ; elle ne s'adresse évidemment qu'aux contextes favorables à la production de bois d'œuvre et nous ne reviendrons pas sur ces notions que la littérature spécialisée aborde en détail (« Le Châtaignier, un atout pour la Bretagne » / CRPF - 1994 et « Le châtaignier, un arbre un bois » / IDF -2004). Retenons simplement que les grumes recherchées par le marché doivent présenter un diamètre d'exploitabilité de 40-45cm voire, dans les conditions les plus propices, des dimensions supérieures à 50cm.

En irrégulier, les cycles de production pour obtenir de tels bois sont similaires à ce qu'ils sont en conduite régulière, soit moins de 50 ans afin de se prémunir contre les risques de roulure.

Avec un rythme de développement particulièrement

actif, toute la difficulté consiste à asseoir un itinéraire technique sur une durée relativement brève correspondant à la période effective de forte croissance et de bonne réactivité du châtaignier, soit une vingtaine d'années puisqu'il n'y a pas d'intervention à prévoir ni durant les 10 premières années, ni durant les 10 années précédant la récolte.

Comment opérer dans cet étroit créneau sachant que de surcroît, en système irrégulier, on doit aussi assurer la régénération permanente du peuplement ? C'est ce qui est expliqué dans la suite de cet article.

Modalités du traitement irrégulier

Tout d'abord, et puisque dans la plupart des cas on part d'un peuplement régulier ou de type régularisé, il faut faire évoluer la structure de manière à ce qu'elle comporte plusieurs classes d'âge et de diamètre. Deux possibilités s'offrent alors :

- celle d'une structure à deux classes, la plus simple à initier et la moins compliquée à maintenir dans le temps ;
- celle à trois classes, plus satisfaisante d'un point de vue régularité des recettes mais aussi plus délicate sinon à obtenir, du moins à pérenniser.

Structure à deux classes de grosseur

Le principe, c'est d'avoir en permanence sur la parcelle deux catégories de bois de manière à ce qu'après la récolte des sujets mûrs, il subsiste encore une fraction de peuplement composée de petits bois ou de bois moyens.

Lorsqu'on part, comme le plus souvent, de peuplements à structure régulière ou régularisée, on va devoir infléchir cette tendance, ce qui suppose soit de sacrifier une partie des arbres non encore parvenus à pleine maturité, soit de différer la récolte de sujets exploitables : dans les deux cas, il y a un manque à gagner effectif ou poten-



Un exemple de structure à 2 classes d'âge

tiel. Le but de l'opération c'est d'obtenir un peuplement relativement clair où la régénération naturelle n'aura pas de difficulté à s'installer et à se développer. On mise évidemment sur les semis, mais sans négliger les possibilités offertes par les rejets produits par les meilleures souches.

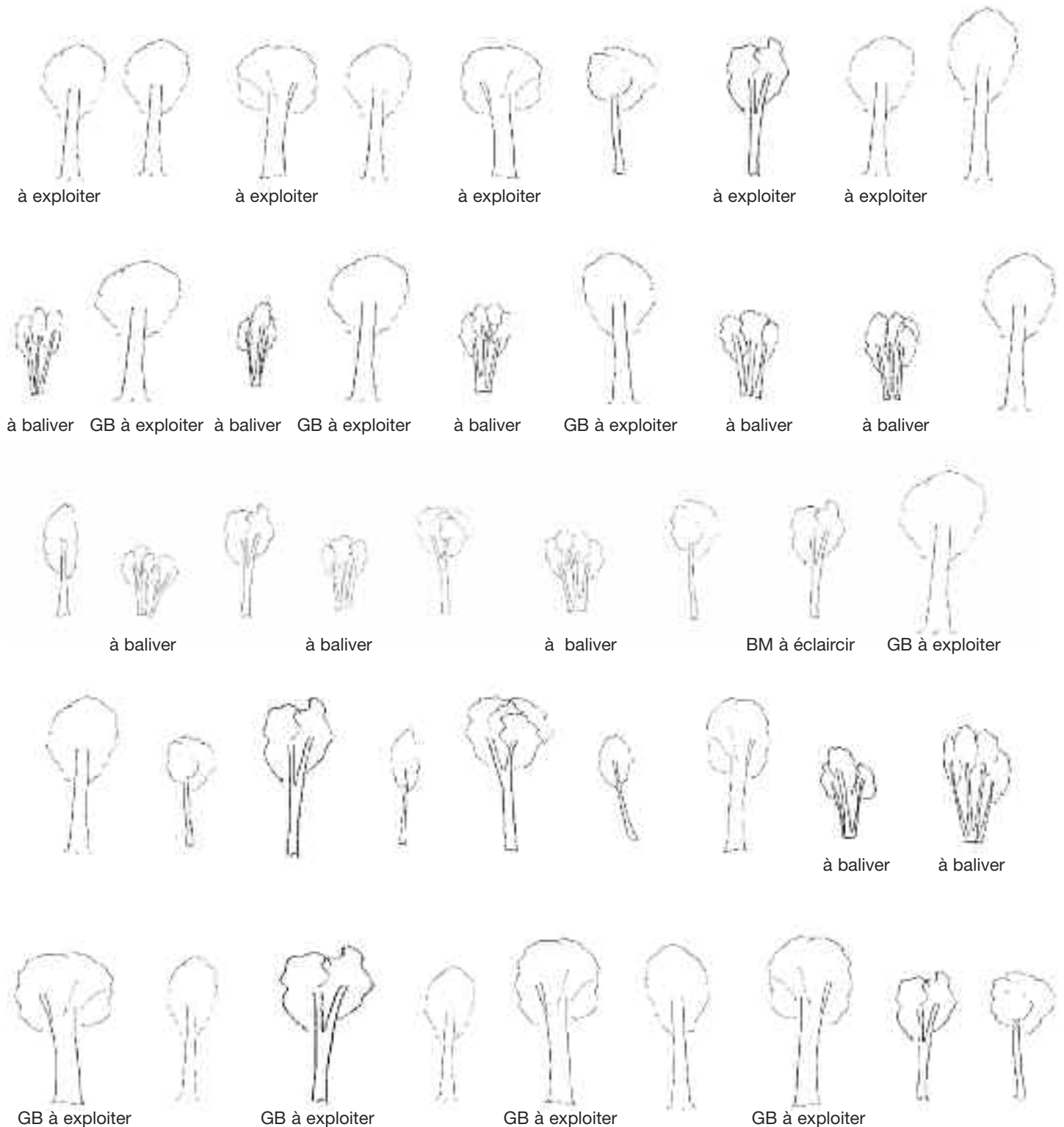
Selon le cas, on parvient au peuplement entrouvert

recherché soit en supprimant une partie des bois moyens, soit en réalisant une coupe claire d'ensemencement dans les arbres adultes : dans le 1^{er} cas, le maintien de 70 à 80 tiges est un maximum pour mener de front le renouvellement partiel du peuplement et ne pas entraver le développement des arbres maintenus ; dans le second cas, on procède à l'ouverture de trouées pour créer un couvert forestier non homogène de surface terrière comprise entre 12 et 14 m²/ha. C'est d'ailleurs le même processus initial qu'il faudra suivre dans les peuplements irréguliers à trois classes évoqués au point suivant, du moins à ce stade.

Suite à ces interventions, l'espace libéré est colonisé

par des jeunes sujets (rejets et francs-pieds) qui, une dizaine d'années plus tard, fournissent la catégorie des perches/petits bois à parcourir en coupe d'amélioration pour favoriser les plus beaux sujets d'avenir, quelle que soit leur origine de graine ou de souche. Conjointement, l'extraction de la totalité des arbres désormais à maturité va aussi provoquer une nouvelle vague de renouvellement par voie de rejets principalement et de semis en complément : ces sujets se développeront pour constituer successivement la catégorie des petits bois, puis des bois moyens et enfin des gros bois à régénérer lors de leur récolte, et ainsi de suite.

Exemple d'évolution vers un peuplement irrégulier à 2 classes à partir d'une futaie adulte (il s'écoule 8 à 10 ans entre chaque série de schémas)





Etc....

PB = Petit bois

BM = Bois moyen

GB = Gros bois

Structure à trois classes de grosseur

C'est le même processus de départ que dans le cas précédent jusqu'à une intervention dans les bois moyens qui consistera à les éclaircir ou à créer des trouées de régénération pour installer la troisième classe d'âge nécessaire à ce schéma.

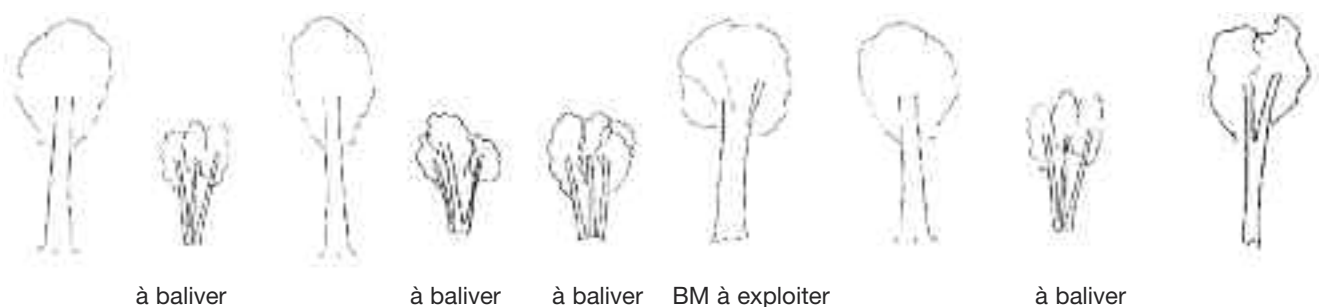
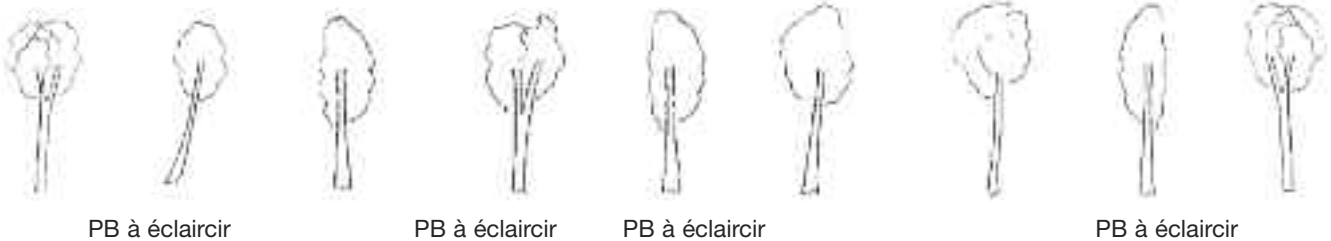
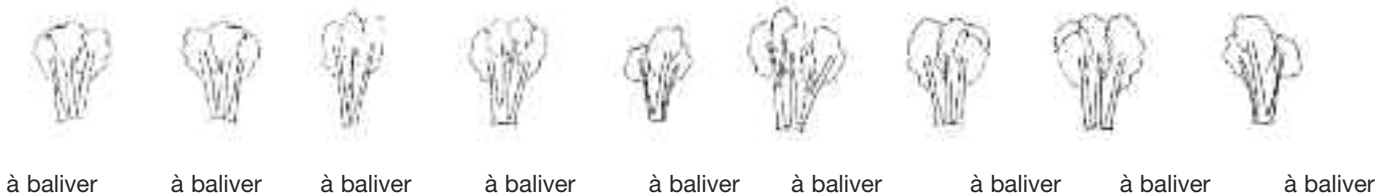
La grande difficulté, c'est de maintenir un état d'équilibre entre la classe des jeunes bois assurant le renouvellement (0 à 15 ans), celle des bois moyens en croissance (15 à 30 ans) et celle des vieux bois qui feront l'objet de la prochaine récolte (30-45 ans).

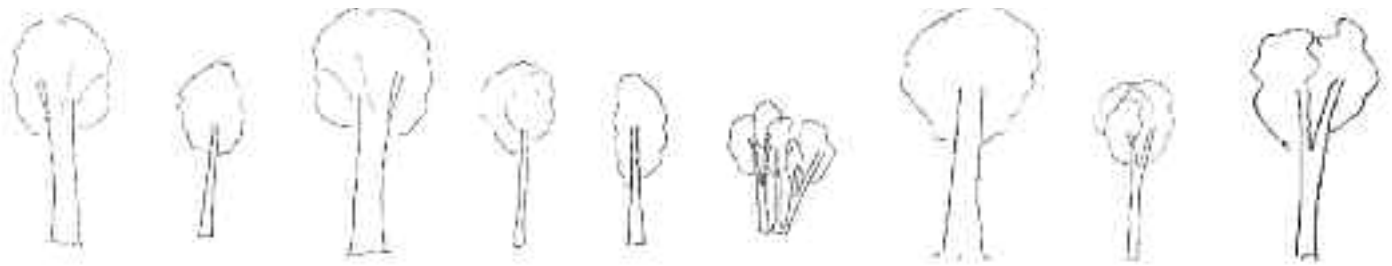
Il n'est donc pas possible, dans ce cas, de disposer de plus de 30 à 40 arbres/ha de cette dernière catégorie en même temps sur la parcelle. De même, la charge en petits bois et bois moyens doit être bien maîtrisée et réduite par rapport à la structure à deux classes car le développement des houppiers des arbres de ces catégories est spectaculaire et aurait tôt fait d'occuper tout l'espace. La conservation de trop de matériel sur pied limite voire interdit les processus de régénération et on parvient alors rapidement à une structure ne comportant plus que deux classes, pour finir par une régularisation complète du peuplement.



Un exemple de structure à 3 classes d'âge

Exemple d'évolution vers un peuplement irrégulier à 3 classes à partir d'un jeune taillis au stade du balivage (il s'écoule 8 à 10 ans entre chaque série de schémas)



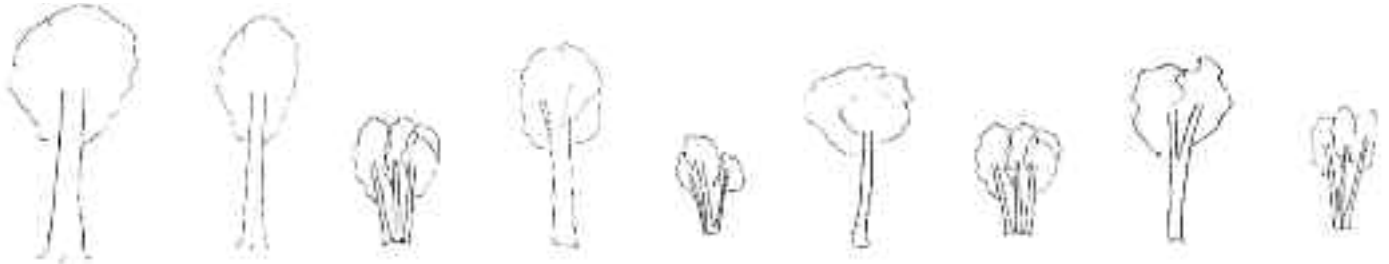


GB à exploiter

PB à éclaircir à baliver

GB à exploiter

GB à exploiter



GB à exploiter

à baliver

à baliver

à baliver

BM à éclaircir

à baliver

Etc...

PB = Petit bois

BM = Bois moyen

GB = Gros bois

Précisions utiles au plan pratique

- Les structures irrégulières avec du châtaignier (quel que soit le nombre de classes de grosseur en présence), ne se conçoivent pas pied à pied mais par petits bouquets, d'où les coupes de régénération marquées par trouées.
- La réactivité du châtaignier contraint à maintenir une surface terrière toujours inférieure à 18-20 m²/ha : c'est le seuil au-delà duquel le couvert végétal nuit à la régénération, ce qui suppose un rythme idéal de 5 à 7 ans entre les coupes de futaie irrégulière. Les passages seront d'autant plus rapprochés que le matériel initial est fourni.
- Les taux de prélèvement des coupes de futaie irrégulière peuvent atteindre 40% et sont couramment de l'ordre de 30 à 35% du matériel sur pied, pour tenir compte de la dynamique de croissance du châtaignier.
- S'agissant de coupes de futaie irrégulière, il n'est pas inutile de rappeler qu'elles poursuivent un triple objectif : récolter les bois mûrs, éclaircir les bois en croissance (quelle que soit leur catégorie), assurer la régénération partielle du peuplement qui doit se faire en continu faute de quoi on retournerait assez rapidement à un système régulier. Ainsi, en une seule intervention, on fait tout à

la fois de la coupe définitive (récolte), de la coupe d'amélioration (éclaircie) et de la coupe d'ensemencement (régénération), soit l'ensemble des opérations appelées à se succéder durant un cycle complet de peuplement régulier.

- Les passages répétés en coupe et la récolte à chaque fois de gros produits dont l'exploitation ne doit pas porter atteinte aux semis et aux arbres en pleine croissance, nécessitent l'installation de cloisonnements d'exploitation relativement denses (espacement optimal de 20 à 25 mètres). En épargnant le peuplement en place et les amorces de régénération, ces cloisonnements d'environ 4 à 4,5 mètres de largeur préservent aussi les sols ce qui constitue une nécessité quand on connaît la très forte sensibilité du châtaignier au tassement. On devra veiller, dès la mise en place des itinéraires techniques appropriés, à ouvrir ces cloisonnements et à en imposer l'usage aux acquéreurs de coupes.
- On ne raisonne plus en densité dans ces peuplements mais avec un paramètre d'occupation de l'espace appelé surface terrière, beaucoup mieux apte à traduire la charge en bois entre les différentes catégories de grosseurs. Nous l'avons déjà employé auparavant pour indiquer qu'il ne doit pas excéder 18 à 20m² avant la coupe et se situer idéalement entre 12 à 14m² après chacune des coupes de futaie irrégulière.

Ventes de printemps (Gilles PICHARD)

L'association des experts forestiers de Bretagne présentait un fort volume à la vente groupée de printemps avec 102 lots pour près de 72 000m³.

Sur ce volume, 33 lots pour environ 28 000m³ provenaient du Groupement des Producteurs de Bois Certifié Finistérien qui a jugé plus opérationnel de s'adjoindre à cette vente plutôt que d'en organiser une à titre individuel.

On notera la bonne offre de lots de bois certifié avec 57 lots PEFC (ou en instance de certification) pour plus de 49 000m³, répondant en cela à la demande du marché. Avec près de 70% du volume de bois certifié, on trouve ici la preuve de l'incontournable montée en puissance de la certification avec la probable marginalisation, à terme, des lots de bois qui ne présenteraient pas cette garantie de gestion durable.

Comme à l'accoutumée, les conifères s'imposaient sur 95% du volume avec une très forte majorité d'épicéa de Sitka représentant à lui seul 57 000m³. Quant au feuillus, avec 15 lots, on y trouvait quelques coupes de peuplier, châtaignier ou chêne.

Avec un taux d'invendus en séance d'environ 40% du volume mis en marché, on doit noter de nombreuses offres proches du prix de retrait qui laissent présager la négociation amiable probable d'une bonne partie des lots non adjugés lors de cette vente. Toutefois, on relève que 26 lots (soit 16% du volume présenté) n'ont fait l'objet d'aucune offre, sachant qu'une partie d'entre eux présentaient des contraintes pouvant expliquer leur désaffectation (lots modestes, mélangés ou d'accès délicat).

L'émulation sur l'épicéa de Sitka s'est traduite par un enchérissement en cours de séance avec, au final, une progression en moyenne de 1 à 2 € le mètre cube par rapport à l'automne 2010, ce qui



est un indicateur de bonne orientation du marché sur cette essence. On relèvera toutefois que les utilisateurs locaux ont été éclipsés par leurs homologues extra-régionaux, nettement plus positionnés comme acheteurs lors de cette vente ; faut-il y voir une conséquence de la mise en marché de nombreux lots exploités consécutivement aux attaques de dendroctone et négociés en continu de gré à gré ou une relative sérénité des transformateurs bretons qui avaient fait leur stock aux ventes d'automne 2010 et qui attendent celles de 2011 pour le reconstituer, ce qui laisserait présager une âpre compétition pour la prochaine session automnale ?

L'Office National des Forêts, quant à lui, mettait en marché de rares lots de bois d'œuvre à ses ventes de printemps dans l'Ouest, l'antenne Bretagne offrant essentiellement des bois d'industrie ou de chauffage. Les résultats de l'ensemble de ces ventes figurent dans le tableau ci-après :

Prix sur pied exprimés en € par mètre cube (lots homogènes adjugés en séance)
(*) lot unique dans sa catégorie

Volume de l'arbre moyen	0.41 à 0.60 m ³	0.61 à 0.90 m ³	0.91 à 1.50 m ³	1.51m ³ et plus
Essence				
Chêne (hors 35)			51.5*	
Hêtre (35)	34.9 à 35.1 moyenne 35			
Châtaignier	71.2 à 95 moyenne 79.71			
Peuplier			36 à 40.7 moyenne 38.4	
Pin maritime	22.3*			35.8*
Douglas		40.1*		
Epicéa de Sitka	35 à 39 moyenne 36.4	33.5 à 40.8 moyenne 37.3	32.2 à 43.2 moyenne 39.2	35.8 à 42.8 moyenne 40
Sapin de Vancouver (grandis)		34*		

Libre propos : faut-il réguler le gibier ? (Nicolas PARANT)

Dans l'éditorial récent d'une revue départementale, le Président d'une fédération de chasseurs déclarait que le simple rôle de régulateur d'espèces ne correspondait pas au plaisir ni aux attentes des chasseurs. Nous lui en donnons acte. Plus surprenant ! Il ajoutait que réguler n'est pas exterminer mais que pour autant, la tentation semble grande chez « certains »...

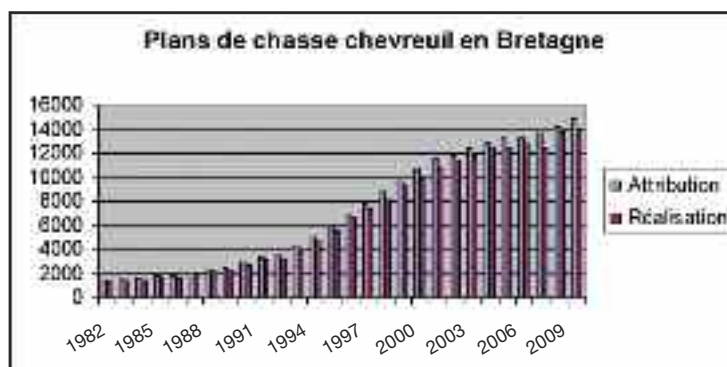
Mais qui sont ces « certains » ?

Assurément pas des forestiers, encore moins des forestiers chasseurs et toujours moins des forestiers loueurs de chasse ! Alors qui ?

Non bien sûr, personne ne souhaite l'extermination du grand gibier.

Mais l'excès inverse, vers lequel nous tendons aujourd'hui, n'est pas davantage acceptable.

Ceux qui constatent qu'il y a 4 fois plus de cervidés prélevés en Bretagne qu'il y a 20 ans, ceux qui regardent l'ascension continue de la courbe des attributions et des prélèvements (voir graphiques ci-après), ceux qui voient la forte augmentation du nombre d'accidents sur les routes dus à des animaux, bien sûr les sangliers, mais aussi aux cervidés s'interrogent et s'inquiètent.



Source ONCFS-FNC



Le renouvellement de la forêt, sa régénération, qu'elle soit naturelle ou par plantation, pourtant obligatoire après une coupe de bois, n'est désormais plus possible sans protection coûteuse. Dans beaucoup de secteurs,



Jeune pinède enclose

le milieu se dégrade, la biodiversité régresse.

Or la dynamisation de la gestion forestière et la mobilisation du bois sont bien à l'ordre du jour. C'est l'intérêt de la filière forêt-bois, c'est l'intérêt économique de

chaque propriétaire, et c'est l'intérêt de l'environnement lorsque l'on sait « produire plus de bois en protégeant mieux la biodiversité ». Comment pourrait-on y parvenir avec une telle hypothèque sur la reconstitution de la forêt ?

La régulation du gibier n'est pas une option. C'est devenu une nécessité.



Taillis abrouti

Les associations et sociétés de chasse pour leurs membres, voire les chasseurs individuels, sont tout à fait fondés à vouloir organiser un loisir de qualité, sans se préoccuper directement de régulation.

Mais il n'en est pas de même des fédérations départementales des chasseurs qui sont chargées par la loi d'une mission de service public : participer à la gestion de la faune sauvage, conduire des actions de prévention de dégâts de gibier et prendre des dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Ce n'est pas seulement de la régulation, mais cela passe nécessairement par la régulation.

Ce n'est qu'à cette condition que les fédérations peuvent légitimement avoir un rôle prépondérant dans les CDCFS, commissions qui donnent un avis déterminant pour les plans de chasse.

La forêt est multifonctionnelle.

Ses gestionnaires la connaissent mieux que quiconque. Ils peuvent privilégier l'une ou l'autre fonction tout en dosant à leur gré les objectifs prioritaires.

Alors pourquoi ne pas faire confiance aux demandeurs lorsqu'ils souhaitent une augmentation des plans de chasse ? S'il s'avérait que la diminution du gibier était trop forte une année, l'abondance et la capacité de reproduction est telle, en tout cas pour le chevreuil, qu'il n'y aurait justement aucun risque d'extermination !

A qui d'argumenter et de justifier ? Non pas aux demandeurs mais à ceux qui s'y opposent.

L'Etat dispose de deux établissements publics compétents pour la gestion durable des forêts : l'ONF pour les forêts publiques et le CRPF pour les forêts privées. Qui mieux que ces établissements publics peuvent faire preuve de l'objectivité et l'impartialité, de mise dans de tels dossiers ?

Les facteurs de dépérissement des chênes pédonculés en zone atlantique : comprendre et agir (Michel Colombet)



Depuis une vingtaine d'années, on assiste à des dépérissements chroniques de chêne pédonculé dans l'ouest de la France, depuis la région Midi Pyrénées jusqu'à la Normandie.

On constate que l'état sanitaire général des chênes pédonculés a tendance à se dégrader les années succédant à un épisode de forte sécheresse (1989-1990, 2003, 2005) puis s'améliore les années pluvieuses.

Les causes précises de la dégradation de l'état physiologique des arbres ne sont pas connues avec certitude pour le moment, mais ont vraisemblablement des origines :

- climatiques : augmentation des déficits hydriques, liée au réchauffement climatique, auxquels le chêne pédonculé est particulièrement sensible,
- sylvicoles : vieillissement des peuplements, éclaircies insuffisantes.

Pour essayer d'y voir plus clair, l'Institut pour le Développement forestier (IDF), conduit avec les CRPF de la façade atlantique (Midi Pyrénées, Aquitaine, Poitou Charente, Pays de la Loire, Bretagne, Normandie, partie ouest de la région Centre) une étude interrégionale qui se déroulera sur 3 ans (2010-2012).

Cette étude vise à mettre en évidence les facteurs responsables de l'affaiblissement des chênes pédonculés dans certains secteurs et à évaluer le seuil de bilan hydrique à partir duquel le chêne dépérit, en fonction des conditions climatiques.

L'étude repose sur l'analyse approfondie de couples de peuplements de chênes pédonculés voisins dont l'un présente des signes de mortalité alors que l'autre est apparemment en bonne santé.

Un échantillon de couples à étudier a été défini sur l'interrégion « façade atlantique » suivant 4 classes de déficit pluviométrique.

La région Bretagne contribue au programme à raison de 4 couples, qui doivent être situés dans des zones où la pluviométrie est faible, avec un déficit hydrique estival relativement prononcé.

Les forêts sélectionnées pour satisfaire cette condition climatique et présentant des dépérissements significatifs de chêne pédonculé sont toutes localisées en Ille et Vilaine. Il s'agit des forêts privées d'Araize, de La Guerche et de la Basse Haie, ainsi que de la forêt départementale de La Corbière.

Dans chaque forêt retenue, on repère les 2 peuplements formant le couple dépérissant / non dépérissant et on y installe la placette d'observation correspondante.

Chaque placette du couple fait l'objet d'une analyse fine du peuplement et de la station.

L'étude de la station comprend un relevé floristique complet ainsi que l'ouverture à la pelle mécanique d'une fosse d'environ 3 mètres de profondeur qui sert à décrire les caractéristiques du sol, à prélever des échantillons de



terre qui seront analysés en laboratoire et à quantifier l'enracinement des arbres en profondeur.

L'étude du peuplement comprend notamment un inventaire des arbres, des mesures de hauteur et de diamètre, une appréciation de l'état sanitaire des arbres selon la méthode ARCHI* récemment mise au point par l'IDF et validée dans le cadre de cette étude.

Cette opération débouchera sur la rédaction d'un guide de recommandations sylvicoles (choix des stations et des contextes climatiques favorables au chêne pédonculé, mise au point d'une sylviculture adaptée prenant en compte les risques liés aux changements climatiques et l'aptitude des arbres à réagir au stress hydrique...).

Grâce à ce travail, nous espérons mieux comprendre les phénomènes de dépérissement du chêne pédonculé et circonscrire à terme les zones climatiques où cette essence deviendrait inadaptée au nouveau contexte climatique tout en affinant les stations qui continueront de lui convenir. Nous envisageons également de mettre au point une sylviculture qui favorisera le bon état sanitaire des peuplements.

Nous remercions chaleureusement les propriétaires forestiers et leurs gestionnaires pour nous avoir permis de réaliser les investigations nécessaires à la bonne fin de cette étude.

Michel COLOMBET (02 99 30 44 99) et Julien BLANCHIN (02 99 35 45 00) qui conduisent cette étude pour le compte du CRPF, se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions sur la problématique du dépérissement des chênes pédonculés.

(*) : La méthode ARCHI repose sur l'examen détaillé des rameaux de la partie supérieure du houppier, lorsque les arbres sont défeuillés. Elle a fait l'objet d'une journée de formation pour les techniciens et gestionnaires forestiers bretons en mars 2011. Sa force réside dans le fait qu'elle ne se limite pas à diagnostiquer l'état de stress physiologique de l'arbre mais permet de pronostiquer l'aptitude de celui-ci à surmonter ou non ce stress.

Brèves

Nouveau cycle Fogefor

Il reste encore quelques places disponibles pour le cycle de base qui débute en octobre et comportera 9 sessions se déroulant en Centre Ouest Bretagne. Programme consultable sur le site du CRPF www.crfp.fr/bretagne (rubrique « réunions de formation » ou bandeau des actualités en page d'accueil). Tous renseignements complémentaires au CRPF auprès de Marylène FAUVEL (02 99 30 45 46) ou Cyrille CORMIER (02 98 52 58 75).

Regroupement des éclaircies en sud Ille et Vilaine

Dans les brèves du précédent numéro, nous rapportions cette opération à l'initiative du syndicat Forestiers Privés d'Ille et Vilaine, relayée sur le terrain par le CRPF. Les appels d'offre ont été passés et, sur les 13 entreprises d'exploitation forestière pressenties, 4 y ont donné suite. C'est la COFOROUEST qui a fourni les meilleures propositions sur les trois zones de regroupement représentant 173 ha d'éclaircie et 37 propriétaires bénéficiaires. Les chantiers, commencés fin avril, sont en cours de réalisation.

Réactivation du Cetef d'Ille et Vilaine

Vous êtes propriétaire forestier en Ille et Vilaine et très impliqué dans la gestion de votre bois. Dynamique, partisan de l'expérimentation et de l'innovation, vous avez le profil type pour participer à la vie de cette association qui se veut le moteur du développement forestier, aux côtés du CRPF. Si vous souhaitez faire partager votre expérience ou bien obtenir plus de renseignements sur ce projet de relance du Cetef 35, n'hésitez pas à contacter Gilles PICHARD au CRPF de Bretagne ☎ 02 99 30 97 30.

Loi de modernisation de l'agriculture

On se contentera ici de rapporter les deux principales répercussions sur la forêt de cette loi de 2010 :

• Suppression du seul tenant pour les Plans simples de gestion obligatoires

Le seuil reste à 25 hectares mais les propriétés morcelées atteignant cette surface sur une même commune ou sur le territoire de communes limitrophes seront désormais soumises à PSG. On considère que cette disposition concernera en Bretagne entre 200 et 300 nouvelles propriétés qui seront appelées par le CRPF, une fois que les enquêtes cadastrales destinées à les identifier auront été réalisées.

• Droit de préférence

Son but est de réduire le morcellement dont souffre la structure foncière des forêts, mais cette disposition ne s'adresse cependant qu'aux parcelles cadastrées en bois. Sont ainsi exclues les parcelles effectivement boisées dont la nature de culture au cadastre est demeurée en lande, terre ou pré ; en outre, ce droit ne porte que sur les cessions de moins de 4 hectares et ces restrictions parmi d'autres limitent évidemment l'intérêt potentiel de cette disposition.

Mesures de défiscalisation

Les différents dispositifs permettant de défiscaliser les acquisitions forestières (DEFI forêt), les travaux forestiers (DEFI travaux) et les coûts de gestion par un professionnel (DEFI contrat) ont été revus à la baisse. On ne pourra plus déduire, désormais, que 22% des sommes engagées, contre 25% auparavant. De plus, les plafonds eux aussi ont été abaissés et sont maintenant respectivement, pour un couple, de 11 400 €, 11 250 € et 3 600 € et moitié moins pour une personne seule. Rappelons que ces mesures courent jusqu'à fin 2013.

A consulter

De nouvelles synthèses thématiques sur les essences peu connues ont été mises en ligne. Elles concernent les 5 essences suivantes : le cryptomère du Japon, le sapin de Nordmann, le saule blanc, le tulipier de Virginie et les mélèzes. Le suivi des essais mis en place avec ces essences dans l'ensemble de région a permis de fournir une connaissance améliorée quant à leurs performances et l'opportunité de leur emploi en sylviculture et dans la filière de transformation. Pour plus d'informations, voir la rubrique « réseau d'expérimentation » sur le site du CRPF de Bretagne : www.crfp.fr/bretagne



Site du CRPF www.crfp.fr/bretagne

Nous faisons fréquemment référence à ce site en y renvoyant le lecteur chaque fois que l'occasion s'en présente. Mais le connaissez-vous vraiment et savez-vous ce qu'il peut vous apporter ?

Tout d'abord, il s'agit d'un véritable outil de connaissance et de développement : les uns y trouveront de l'information utile pour satisfaire leurs recherches ou même répondre à une simple curiosité : grand public, enseignants et étudiants le consultent régulièrement. Les autres, et plus particulièrement les propriétaires forestiers pour lesquels il a été conçu, apprécieront l'aide à la gestion forestière qu'il est supposé leur procurer.

Un menu diversifié

- Des données pour mieux appréhender la forêt bretonne (surfaces, essences, potentialités des stations, état phytosanitaire, ressource en bois et usages du gisement...). Elles apportent une vision complète du contexte forestier régional et de l'ensemble de la filière forêt-bois.

- Un large volet consacré à la gestion forestière durable : c'est le socle des contenus, avec une approche de la sylviculture qui ne néglige pas les aspects multifonctionnels de la forêt. La production reste évidemment une préoccupation majeure mais sans qu'elle se fasse aux dépens des autres rôles que joue la forêt.

- Une solide documentation pour étayer les domaines, techniques, environnementaux, réglementaires ou autres abordés dans les pages : fiches techniques, fascicules, articles et revues, diaporamas étoffent une rubrique constamment mise à jour et complétée dont on peut se faire une idée en allant directement à la page « téléchargement ».

- Des accès à de nombreux formulaires : plan guide PSG, CBPS, demandes de coupe, contrats de vente de bois...

- Des carnets d'adresse pour connaître et contacter les organismes, les professionnels et acteurs de la filière forêt-bois.

- Des liens utiles vers d'autres sites complémentaires.

En conclusion

Mis à jour en permanence, le site du CRPF de Bretagne est aujourd'hui une référence incontournable pour tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la forêt bretonne. Vous aussi, sachez profiter de cet outil mis à votre disposition et venez naviguer sur nos pages web. N'hésitez pas à nous faire part de vos critiques et impressions qui nous aideront à faire évoluer ce site dans le sens de vos attentes.